

DÉPARTEMENT  
LOIRE-ATLANTIQUE

ARRONDISSEMENT  
SAINT-NAZAIRE

COMMUNE DE CROSSAC

Communes de 1 000  
habitants et plus

# TABLEAU DU CONSEIL MUNICIPAL

(art. L. 2121-1 du code général des collectivités territoriales – CGCT)

Effectif légal du conseil municipal

23

L'ordre du tableau détermine le rang des membres du conseil municipal. Après le maire, prennent rang, dans l'ordre du tableau, les adjoints puis les conseillers municipaux.

L'ordre du tableau des adjoints est déterminé, sous réserve des dispositions du dernier alinéa de l'article L. 2122-7-2 et du second alinéa de l'article L 2113-8-2 du CGCT, par l'ordre de nomination et, entre adjoints élus le même jour sur la même liste de candidats aux fonctions d'adjoints, par l'ordre de présentation sur cette liste.

L'ordre du tableau des conseillers municipaux est déterminé :

- 1° Par la date la plus ancienne de nomination intervenue depuis le dernier renouvellement intégral du conseil municipal ;
- 2° Entre conseillers élus le même jour, par le plus grand nombre de suffrages obtenus ;
- 3° Et, à égalité de voix, par la priorité d'âge.

Une copie du tableau est transmise au préfet au plus tard à 18 heures le lundi suivant l'élection du maire et des adjoints (art. R. 2121-2 du CGCT).

Fonction <sup>1</sup>	Qualité (M. ou Mme)	NOM ET PRÉNOM	Date de naissance	Date de la plus récente élection à la fonction	Suffrages obtenus par la liste (en chiffres)
Maire	M.	DEMARTY OLIVIER	11/07/1966	26/05/2020	23
Premier adjoint	Mme	GABARD ISABELLE	05/06/1971	26/05/2020	23
Deuxième adjoint	M.	DENAIRE CHRISTOPHE	15/02/1960	26/05/2020	23
Troisième adjoint	Mme	PIED MARIE-ANNE	13/06/1960	26/05/2020	23
Quatrième adjoint	M.	FONTENEAU OLIVIER	21/12/1974	26/05/2020	23
Cinquième adjoint	Mme	GOINEAU FREDERIQUE	23/05/1973	26/05/2020	23
Conseiller	M.	JAHAN JEAN-LUC	09/07/1947	15/03/2020	597
Conseiller	M.	LAUNAY GERARD	08/04/1955	15/03/2020	597
Conseiller	Mme	HALGAND CHANTAL	21/09/1959	15/03/2020	597
Conseiller	M.	GUIHARD CHRISTIAN	21/11/1959	15/03/2020	597
Conseiller	Mme	LEMESTRE LAURETTE	06/06/1962	15/03/2020	597
Conseiller	M.	VINCE ERIC	23/06/1970	15/03/2020	597
Conseiller	Mme	MALLARD CATHY	03/11/1973	15/03/2020	597
Conseiller	M.	TALBOURDET JEAN-MICHEL	30/12/1973	15/03/2020	597
Conseiller	Mme	HINARD NATHALIE	14/11/1975	15/03/2020	597
Conseiller	Mme	LEGRAND CLARISSE	14/01/1977	15/03/2020	597
Conseiller	M.	DOUAUD SEBASTIEN	17/12/1979	15/03/2020	597
Conseiller	Mme	DI BLASI AURELIA	27/01/1986	15/03/2020	597
Conseiller	Mme	GIBOULEAU FABIENNE	16/05/1969	15/03/2020	597
Conseiller	M.	JOALLAND SYLVAIN	17/04/1971	15/03/2020	597

59

Cachet de la mairie :



Certifié par le Maire,  
CROSSAC, le 5 avril 2023

Accusé de réception en préfecture  
044-214400509-20230405-CM20230405-1-DE  
Date de télétransmission : 07/04/2023  
Date de réception préfecture : 07/04/2023

<sup>1</sup> Préciser : maire, adjoint (indiquer le numéro d'ordre de l'adjoint) ou conseiller.

## COMMUNE DE CROSSAC

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

<b>Nombre de conseillers :</b> En exercice : 20 Présents : 18 Représentés : 1 Votants : 19
--

Le Conseil Municipal de la Commune de Crossac, dûment convoqué le 29 mars 2023, s'est réuni le 5 avril 2023 à 20h00 en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Olivier DEMARTY, Maire.

**Présents :** Mmes et M. Olivier DEMARTY, Isabelle GABARD, Christophe DENAIRE, Marie-Anne PIED, Olivier FONTENEAU, Frédérique GOINEAU, Jean-Luc JAHAN, Gérard LAUNAY, Chantal HALGAND, Christian GUIHARD, Laurette LEMESTRE, Eric VINCE, Cathy MALLARD, Jean-Michel TALBOURDET, Nathalie HINARD, Clarisse LEGRAND, Sébastien DOUAUD, Aurélia DI BLASI, Fabienne GIBOULEAU

**Absent excusé :** M. Sylvain JOALLAND ayant donné pouvoir à M. Olivier FONTENEAU

**Secrétaire de séance :** Mme Aurélia DI BLASI

<b>Délibération n°2023-04/002</b> <b>Budget général – Approbation du compte administratif et du compte de gestion 2022</b>
---

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Madame Isabelle GABARD, 1er adjointe, M. le Maire s'étant retiré pour le vote,

Délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2022 – Budget Général -, dressé par Monsieur Olivier DEMARTY, Maire, ainsi que sur le compte de gestion dressé par Monsieur Vincent LEDROIT, Chef de Service Comptable :

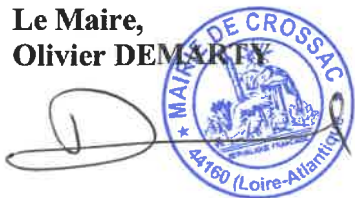
1°) Donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	Dépenses	Recettes	Solde
Résultat de fonctionnement année 2022	1 909 370,59	2 610 756,11	701 385,52
Reprise du résultat cumulé des années précédentes		150 000,00	150 000,00
<b>Solde d'exécution fonctionnement</b>			<b>851 385,52</b>
Résultat d'investissement année 2022	388 078,63	1 126 167,08	738 088,45
Excédent ou déficit d'investissement reporté		350 210,70	350 210,70
<b>Solde d'exécution investissement</b>			<b>1 088 299,15</b>
Résultat de clôture hors R.A.R.			1 939 684,67
Restes à réaliser	123 022,93		-123 022,93
Résultat de clôture avec R.A.R.			1 816 661,74

- 2°) Constate pour le Budget Général, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion ;
- 3°) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- 4°) Approuve le compte de gestion dressé pour l'exercice 2022. Le compte de gestion visé et certifié conforme à l'ordonnateur n'appelle ni observation, ni réserve.
- 5°) Approuve à l'unanimité des membres présents et représentés, le compte administratif 2022.

*Ainsi fait et délibéré en Mairie les susdits jours, mois et an.  
Au registre sont les signatures.  
Pour copie conforme*

**Le Maire,  
Olivier DEMARTY**



**Le secrétaire de séance**

A handwritten signature in blue ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke.

*Affiché le* **11 AVR. 2023**

## COMMUNE DE CROSSAC

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

En exercice : 20

Présents : 18

Représentés : 1

Votants : 19

Le Conseil Municipal de la Commune de Crossac, dûment convoqué le 29 mars 2023, s'est réuni le 5 avril 2023 à 20h00 en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Olivier DEMARTY, Maire.

**Présents** : Mmes et M. Olivier DEMARTY, Isabelle GABARD, Christophe DENAIRE, Marie-Anne PIED, Olivier FONTENEAU, Frédérique GOINEAU, Jean-Luc JAHAN, Gérard LAUNAY, Chantal HALGAND, Christian GUIHARD, Laurette LEMESTRE, Eric VINCE, Cathy MALLARD, Jean-Michel TALBOURDET, Nathalie HINARD, Clarisse LEGRAND, Sébastien DOUAUD, Aurélia DI BLASI, Fabienne GIBOULEAU

**Absent excusé** : M. Sylvain JOALLAND ayant donné pouvoir à M. Olivier FONTENEAU

**Secrétaire de séance** : Mme Aurélia DI BLASI

Délibération n°2023-04/003

**Budget annexe Locatifs – Approbation du compte administratif et du compte de gestion 2022**

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Madame Isabelle GABARD, 1<sup>er</sup> adjointe, M. le Maire s'étant retiré pour le vote,

Délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2022 – **Budget annexe Locatifs** -, dressé par Monsieur Olivier DEMARTY, Maire, ainsi que sur le compte de gestion dressé par Monsieur Vincent LEDROIT, Chef de Service Comptable :

1°) Donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	Dépenses	Recettes	Solde
Résultat de fonctionnement année 2022	100 368,56	110 833,25	10 464,69
Reprise du résultat cumulé des années précédentes			0,00
<b>Solde d'exécution fonctionnement</b>			<b>10 464,69</b>
Résultat d'investissement année 2022	45 218,35	92 216,47	46 998,12
Excédent ou déficit d'investissement reporté		86 754,01	86 754,01
<b>Solde d'exécution investissement</b>			<b>133 752,13</b>
Résultat de clôture hors R.A.R.			144 216,82
Restes à réaliser	106,03		-106,03
Résultat de clôture avec R.A.R.			144 110,79

- 2°) Constate pour le Budget annexe Locatifs, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion ;
- 3°) Approuve le compte de gestion dressé pour l'exercice 2022. Le compte de gestion visé et certifié conforme à l'ordonnateur n'appelle ni observation, ni réserve.
- 4°) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- 5°) Approuve à l'unanimité des membres présents et représentés, le compte administratif 2022.

*Ainsi fait et délibéré en Mairie les susdits jours, mois et an.  
Au registre sont les signatures.  
Pour copie conforme*

**Le Maire,  
Olivier DEMARTY**



**Le secrétaire de séance**

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'J. B...', written over a horizontal line.

*Affiché le*      **11 AVR. 2023**

## COMMUNE DE CROSSAC

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**Nombre de conseillers :**

En exercice : 20

Présents : 18

Représentés : 1

Votants : 19

Le Conseil Municipal de la Commune de Crossac, dûment convoqué le 29 mars 2023, s'est réuni le 5 avril 2023 à 20h00 en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Olivier DEMARTY, Maire.

**Présents :** Mmes et M. Olivier DEMARTY, Isabelle GABARD, Christophe DENAIRE, Marie-Anne PIED, Olivier FONTENEAU, Frédérique GOINEAU, Jean-Luc JAHAN, Gérard LAUNAY, Chantal HALGAND, Christian GUIHARD, Laurette LEMESTRE, Eric VINCE, Cathy MALLARD, Jean-Michel TALBOURDET, Nathalie HINARD, Clarisse LEGRAND, Sébastien DOUAUD, Aurélia DI BLASI, Fabienne GIBOULEAU

**Absent excusé :** M. Sylvain JOALLAND ayant donné pouvoir à M. Olivier FONTENEAU

**Secrétaire de séance :** Mme Aurélia DI BLASI

**Délibération n°2023-04/004****Budget annexe Pompes Funèbres – Approbation du compte administratif et du compte de gestion 2022**

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Madame Isabelle GABARD, 1<sup>er</sup> adjointe, M. le Maire s'étant retiré pour le vote,

Délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2022 – **Budget annexe Pompes Funèbres** -, dressé par Monsieur Olivier DEMARTY, Maire, ainsi que sur le compte de gestion dressé par Monsieur Vincent LEDROIT, Chef de Service Comptable :

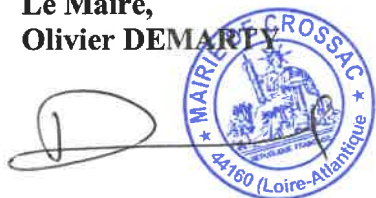
1°) Donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	Dépenses	Recettes	Solde
Résultat de fonctionnement année 2022	29 610,55	29 823,24	212,69
Reprise du résultat cumulé des années précédentes	1 232,48		-1 232,48
<b>Solde d'exécution fonctionnement</b>			<b>-1 019,79</b>
Résultat d'investissement année 2022	24 042,24	29 610,55	5 568,31
Excédent ou déficit d'investissement reporté	13 402,46		-13 402,46
<b>Solde d'exécution investissement</b>			<b>-7 834,15</b>
Résultat de clôture			-8 853,94

- 2°) Constate pour le Budget annexe Pompes Funèbres, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion ;
- 3°) Approuve le compte de gestion dressé pour l'exercice 2022. Le compte de gestion visé et certifié conforme à l'ordonnateur n'appelle ni observation, ni réserve.
- 4°) Approuve à l'unanimité des membres présents et représentés, le compte administratif 2022.

*Ainsi fait et délibéré en Mairie les susdits jours, mois et an.  
Au registre sont les signatures.  
Pour copie conforme*

**Le Maire,  
Olivier DEMARPY**



**Le secrétaire de séance**

*Affiché le*

**11 AVR. 2023**

## COMMUNE DE CROSSAC

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

En exercice : 20

Présents : 18

Représentés : 1

Votants : 19

Le Conseil Municipal de la Commune de Crossac, dûment convoqué le 29 mars 2023, s'est réuni le 5 avril 2023 à 20h00 en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Olivier DEMARTY, Maire.

**Présents** : Mmes et M. Olivier DEMARTY, Isabelle GABARD, Christophe DENAIRE, Marie-Anne PIED, Olivier FONTENEAU, Frédérique GOINEAU, Jean-Luc JAHAN, Gérard LAUNAY, Chantal HALGAND, Christian GUIHARD, Laurette LEMESTRE, Eric VINCE, Cathy MALLARD, Jean-Michel TALBOURDET, Nathalie HINARD, Clarisse LEGRAND, Sébastien DOUAUD, Aurélia DI BLASI, Fabienne GIBOULEAU

**Absent excusé** : M. Sylvain JOALLAND ayant donné pouvoir à M. Olivier FONTENEAU

**Secrétaire de séance** : Mme Aurélia DI BLASI

**Délibération n°2023-04/005**  
**Budget annexe la Ferme du Blanchot –**  
**Approbation du compte administratif et du compte de gestion 2022**

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Madame Isabelle GABARD, 1<sup>er</sup> adjointe, M. le Maire s'étant retiré pour le vote,

Délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2022 – **Budget annexe la Ferme du Blanchot -**, dressé par Monsieur Olivier DEMARTY, Maire, ainsi que sur le compte de gestion dressé par Monsieur Vincent LEDROIT, Chef de Service Comptable :

1°) Donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	Dépenses	Recettes	Solde
Résultat de fonctionnement année 2022	40 248,17	49 851,78	9 603,61
Reprise du résultat cumulé des années précédentes		0,00	0,00
<b>Solde d'exécution fonctionnement</b>			<b>9 603,61</b>
Résultat d'investissement année 2022	21 877,84	46 722,52	24 844,68
Excédent ou déficit d'investissement reporté		121 213,97	121 213,97
<b>Solde d'exécution investissement</b>			<b>146 058,65</b>
Résultat de clôture			155 662,26

- 2°) Constate pour le Budget annexe la Ferme du Blanchot, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion ;  
3°) Approuve le compte de gestion dressé pour l'exercice 2022. Le compte de gestion visé et certifié conforme à l'ordonnateur n'appelle ni observation, ni réserve.  
4°) Approuve à l'unanimité des membres présents et représentés, le compte administratif 2022.

*Ainsi fait et délibéré en Mairie les susdits jours, mois et an.  
Au registre sont les signatures.  
Pour copie conforme*

**Le Maire,  
Olivier DEMARTEY**



**Le secrétaire de séance**

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'G. S. A.', written over a horizontal line.

*Affiché le*

**11 AVR. 2023**

## COMMUNE DE CROSSAC

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

<b>Nombre de conseillers :</b> En exercice : 20 Présents : 18 Représentés : 1 Votants : 19
--

Le Conseil Municipal de la Commune de Crossac, dûment convoqué le 29 mars 2023, s'est réuni le 5 avril 2023 à 20h00 en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Olivier DEMARTY, Maire.

**Présents :** Mmes et M. Olivier DEMARTY, Isabelle GABARD, Christophe DENAIRE, Marie-Anne PIED, Olivier FONTENEAU, Frédérique GOINEAU, Jean-Luc JAHAN, Gérard LAUNAY, Chantal HALGAND, Christian GUIHARD, Laurette LEMESTRE, Eric VINCE, Cathy MALLARD, Jean-Michel TALBOURDET, Nathalie HINARD, Clarisse LEGRAND, Sébastien DOUAUD, Aurélia DI BLASI, Fabienne GIBOULEAU

**Absent excusé :** M. Sylvain JOALLAND ayant donné pouvoir à M. Olivier FONTENEAU

**Secrétaire de séance :** Mme Aurélia DI BLASI

<b>Délibération n°2023-04/006</b> <b>Budget annexe Energie photovoltaïque –</b> <b>Approbation du compte administratif et du compte de gestion 2022</b>
---

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Madame Isabelle GABARD, 1<sup>er</sup> adjointe, M. le Maire s'étant retiré pour le vote,

Délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2022 – **Budget annexe Energie photovoltaïque -**, dressé par Monsieur Olivier DEMARTY, Maire, ainsi que sur le compte de gestion dressé par Monsieur Vincent LEDROIT, Chef de Service Comptable :

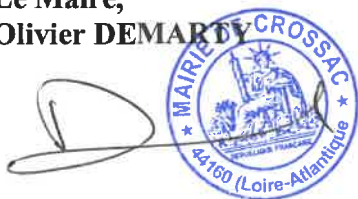
1°) Donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	Dépenses	Recettes	Solde
Résultat de fonctionnement année 2022	884,25	1 549,19	664,94
Reprise du résultat cumulé des années précédentes			0,00
<b>Solde d'exécution fonctionnement</b>			<b>664,94</b>
Résultat d'investissement année 2022	0,00	24 363,30	24 363,30
Excédent ou déficit d'investissement reporté		8 842,25	8 842,25
<b>Solde d'exécution investissement</b>			<b>33 205,55</b>
Résultat de clôture			33 870,49

- 2°) Constate pour le Budget annexe Energie photovoltaïque, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion ;
- 3°) Approuve le compte de gestion dressé pour l'exercice 2022. Le compte de gestion visé et certifié conforme à l'ordonnateur n'appelle ni observation, ni réserve.
- 4°) Approuve à l'unanimité des membres présents et représentés, le compte administratif 2022.

*Ainsi fait et délibéré en Mairie les susdits jours, mois et an.  
Au registre sont les signatures.  
Pour copie conforme*

**Le Maire,  
Olivier DEMARBY**



**Le secrétaire de séance**

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'J. [unclear]', written over a faint circular stamp.

*Affiché le*

**11 AVR. 2023**

## COMMUNE DE CROSSAC

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**Nombre de conseillers :**

En exercice : 20

Présents : 18

Représentés : 1

Votants : 19

Le Conseil Municipal de la Commune de Crossac, dûment convoqué le 29 mars 2023, s'est réuni le 5 avril 2023 à 20h00 en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Olivier DEMARTY, Maire.

**Présents :** Mmes et M. Olivier DEMARTY, Isabelle GABARD, Christophe DENAIRE, Marie-Anne PIED, Olivier FONTENEAU, Frédérique GOINEAU, Jean-Luc JAHAN, Gérard LAUNAY, Chantal HALGAND, Christian GUIHARD, Laurette LEMESTRE, Eric VINCE, Cathy MALLARD, Jean-Michel TALBOURDET, Nathalie HINARD, Clarisse LEGRAND, Sébastien DOUAUD, Aurélia DI BLASI, Fabienne GIBOULEAU

**Absent excusé :** M. Sylvain JOALLAND ayant donné pouvoir à M. Olivier FONTENEAU

**Secrétaire de séance :** Mme Aurélia DI BLASI

**Délibération n°2023-04/007**  
**Budget annexe Lotissement Fontaine Saint Jean –**  
**Approbation du compte administratif et du compte de gestion 2022**

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Madame Isabelle GABARD, 1<sup>er</sup> adjointe, M. le Maire s'étant retiré pour le vote,

Délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2022 – **Budget annexe Lotissement Fontaine Saint Jean**, dressé par Monsieur Olivier DEMARTY, Maire, ainsi que sur le compte de gestion dressé par Monsieur Vincent LEDROIT, Chef de Service Comptable :

1°) Donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	Dépenses	Recettes	Solde
Résultat de fonctionnement année 2022	452,25	20,56	-431,69
Reprise du résultat cumulé des années précédentes	0,00	205 259,00	205 259,00
<b>Solde d'exécution fonctionnement</b>			<b>204 827,31</b>
Résultat d'investissement année 2022	41 710,25	0,00	-41 710,25
Excédent ou déficit d'investissement reporté		41 710,25	41 710,25
<b>Solde d'exécution investissement</b>			<b>0,00</b>
Résultat de clôture			204 827,31

- 2°) Constate pour le Budget annexe Lotissement Fontaine Saint Jean, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion ;
- 3°) Approuve le compte de gestion dressé pour l'exercice 2022. Le compte de gestion visé et certifié conforme à l'ordonnateur n'appelle ni observation, ni réserve.
- 4°) Approuve à l'unanimité des membres présents et représentés, le compte administratif 2022.

*Ainsi fait et délibéré en Mairie les susdits jours, mois et an.  
Au registre sont les signatures.  
Pour copie conforme*

**Le Maire,  
Olivier DEMARTY**



**Le secrétaire de séance**

A handwritten signature in blue ink, likely belonging to the secretary of the meeting, is written over a faint circular stamp.

*Affiché le* 11 AVR. 2023

## COMMUNE DE CROSSAC

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

En exercice : 20  
Présents : 19  
Représentés : 1  
Votants : 20

Le Conseil Municipal de la Commune de Crossac, dûment convoqué le 29 mars 2023, s'est réuni le 5 avril 2023 à 20h00 en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Olivier DEMARTY, Maire.

**Présents :** Mmes et M. Olivier DEMARTY, Isabelle GABARD, Christophe DENAIRE, Marie-Anne PIED, Olivier FONTENEAU, Frédérique GOINEAU, Jean-Luc JAHAN, Gérard LAUNAY, Chantal HALGAND, Christian GUIHARD, Laurette LEMESTRE, Eric VINCE, Cathy MALLARD, Jean-Michel TALBOURDET, Nathalie HINARD, Clarisse LEGRAND, Sébastien DOUAUD, Aurélia DI BLASI, Fabienne GIBOULEAU

**Absent excusé :** M. Sylvain JOALLAND ayant donné pouvoir à M. Olivier FONTENEAU

**Secrétaire de séance :** Mme Aurélia DI BLASI

**Délibération n°2023-04/008  
Vote des taux des taxes locales**

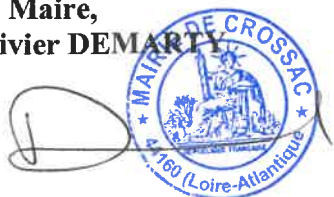
Vu les articles 1379, 1407 et suivants, 1639A, 1636B sexies et suivants du code général des impôts concernés, relatifs aux impôts locaux et au vote des taux d'imposition,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents et représentés, de ne pas augmenter les taux des taxes locales pour 2023 soit :

- Taxe foncière bâti : 39,74 %
- Taxe foncière non bâti : 69,74 %
- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 18,23 %.

*Ainsi fait et délibéré en Mairie les susdits jours, mois et an.  
Au registre sont les signatures.  
Pour copie conforme*

**Le Maire,  
Olivier DEMARTY**



**Le secrétaire de séance**

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'A. Blasi', written over a faint background.

*Affiché le* 11 AVR. 2023

COMMUNE DE CROSSAC

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Nombre de conseillers :**

En exercice : 20

Présents : 19

Représentés : 1

Votants : 20

Le Conseil Municipal de la Commune de Crossac, dûment convoqué le 29 mars 2023, s'est réuni le 5 avril 2023 à 20h00 en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Olivier DEMARTY, Maire.

**Présents :** Mmes et M. Olivier DEMARTY, Isabelle GABARD, Christophe DENAIRE, Marie-Anne PIED, Olivier FONTENEAU, Frédérique GOINEAU, Jean-Luc JAHAN, Gérard LAUNAY, Chantal HALGAND, Christian GUIHARD, Laurette LEMESTRE, Eric VINCE, Cathy MALLARD, Jean-Michel TALBOURDET, Nathalie HINARD, Clarisse LEGRAND, Sébastien DOUAUD, Aurélia DI BLASI, Fabienne GIBOULEAU

**Absent excusé :** M. Sylvain JOALLAND ayant donné pouvoir à M. Olivier FONTENEAU

**Secrétaire de séance :** Mme Aurélia DI BLASI

**Délibération n°2023-04/009**

**Affectation de résultat du budget général et des budgets annexes**

Vu les résultats du compte administratif 2022 du budget général et des budgets annexes,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide les affectations suivantes :

**Pour le Budget général,** l'excédent d'investissement d'un montant de 1 088 299,15 € est reporté et il est proposé d'affecter l'excédent de fonctionnement de la manière suivante :

Affectation à la section d'investissement de 551 385,52 €

Reprise à la section de fonctionnement de 300 000,00 €.

**Pour le Budget annexe Locatifs,** l'excédent d'investissement d'un montant de 133 752,13 € est reporté et il est proposé reprendre l'excédent de fonctionnement de 10 464,69 € en fonctionnement.

**Pour le Budget annexe Pompes funèbres,**

Le déficit de fonctionnement d'un montant de 1 019,59 € est reporté.

Le déficit d'investissement d'un montant de 7 834,15 € est reporté.

**Pour le Budget annexe la Ferme du Blanchot,** l'excédent d'investissement d'un montant de 146 058,65 € est reporté et il est proposé d'affecter l'excédent de fonctionnement de 9 603,61 € en totalité en investissement.

**Pour le Budget annexe Energie photovoltaïque,**

L'excédent d'investissement d'un montant de 33 205,55 € est reporté et il est proposé d'affecter l'excédent de fonctionnement de 664,94 € en totalité en investissement.

**Pour le Budget annexe Lotissement Fontaine Saint Jean,**

Il est proposé de reprendre l'excédent de fonctionnement de 204 827,31 € en fonctionnement.

*Ainsi fait et délibéré en Mairie les susdits jours, mois et an.  
Au registre sont les signatures.  
Pour copie conforme*

**Le Maire,  
Olivier DEMARTY**



**Le secrétaire de séance**

A handwritten signature in black ink, likely belonging to the secretary of the meeting, is written over a faint, illegible stamp.

*Affiché le* **11 AVR. 2023**

COMMUNE DE CROSSAC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

En exercice : 20  
Présents : 19  
Représentés : 1  
Votants : 20

Le Conseil Municipal de la Commune de Crossac, dûment convoqué le 29 mars 2023, s'est réuni le 5 avril 2023 à 20h00 en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Olivier DEMARTY, Maire.

Présents : Mmes et M. Olivier DEMARTY, Isabelle GABARD, Christophe DENAIRE, Marie-Anne PIED, Olivier FONTENEAU, Frédérique GOINEAU, Jean-Luc JAHAN, Gérard LAUNAY, Chantal HALGAND, Christian GUIHARD, Laurette LEMESTRE, Eric VINCE, Cathy MALLARD, Jean-Michel TALBOURDET, Nathalie HINARD, Clarisse LEGRAND, Sébastien DOUAUD, Aurélia DI BLASI, Fabienne GIBOULEAU

Absent excusé : M. Sylvain JOALLAND ayant donné pouvoir à M. Olivier FONTENEAU

Secrétaire de séance : Mme Aurélia DI BLASI

Délibération n°2023-04/010  
Vote du budget général

Le Conseil Municipal, après avoir entendu la lecture du budget primitif du Budget général de 2023, après en avoir délibéré,

Approuve le Budget Primitif 2023 du budget général au niveau des chapitres.  
(2 abstentions : Mme Cathy MALLARD, M. Jean-Michel TALBOURDET)

Il s'équilibre en recettes et dépenses :

Section de fonctionnement : 2 709 650,52 €  
Section d'investissement : 2 246 954,67 €.

*Ainsi fait et délibéré en Mairie les susdits jours, mois et an.  
Au registre sont les signatures.  
Pour copie conforme*

Le Maire,  
Olivier DEMARTY



Le secrétaire de séance

A handwritten signature in black ink, likely belonging to the secretary of the meeting, Aurélia Di Blasi.

Affiché le

11 AVR. 2023

Accusé de réception en préfecture  
044-214400509-20230405-CM20230405-10-DE  
Date de télétransmission : 07/04/2023  
Date de réception préfecture : 07/04/2023

## COMMUNE DE CROSSAC

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

En exercice : 20

Présents : 19

Représentés : 1

Votants : 20

Le Conseil Municipal de la Commune de Crossac, dûment convoqué le 29 mars 2023, s'est réuni le 5 avril 2023 à 20h00 en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Olivier DEMARTY, Maire.

**Présents** : Mmes et M. Olivier DEMARTY, Isabelle GABARD, Christophe DENAIRE, Marie-Anne PIED, Olivier FONTENEAU, Frédérique GOINEAU, Jean-Luc JAHAN, Gérard LAUNAY, Chantal HALGAND, Christian GUIHARD, Laurette LEMESTRE, Eric VINCE, Cathy MALLARD, Jean-Michel TALBOURDET, Nathalie HINARD, Clarisse LEGRAND, Sébastien DOUAUD, Aurélia DI BLASI, Fabienne GIBOULEAU

**Absent excusé** : M. Sylvain JOALLAND ayant donné pouvoir à M. Olivier FONTENEAU

**Secrétaire de séance** : Mme Aurélia DI BLASI

Délibération n°2023-04/011

Vote des budgets annexes

**\* Budget annexe Locatifs**

Le Conseil Municipal, après avoir entendu la lecture du budget primitif – Budget annexe Locatifs - de 2023, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, Approuve le Budget Primitif 2023 – Budget annexe Locatifs - au niveau des chapitres.

Il s'équilibre en recettes et dépenses :

Section de fonctionnement : 112 464,69 €

Section d'investissement : 143 976,82 €.

**\* Budget annexe Pompes funèbres**

Le Conseil Municipal, après avoir entendu la lecture du budget primitif – Budget annexe Pompes funèbres - de 2023, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, Approuve le Budget Primitif 2023 – Budget annexe Pompes funèbres - au niveau des chapitres.

Il s'équilibre en recettes et en dépenses :

Section de fonctionnement : 25 529,59 €

Section d'investissement : 32 334,15 €.

**\* Budget annexe la Ferme du Blanchot**

Le Conseil Municipal, après avoir entendu la lecture du budget primitif – Budget annexe la Ferme du Blanchot - de 2023, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,  
Approuve le Budget Primitif 2023 – Budget la Ferme du Blanchot - au niveau des chapitres.

Il s'équilibre en recettes et dépenses :

Section de fonctionnement : 49 920,00 €  
Section d'investissement : 200 572,26 €.

**\* Budget annexe Energie photovoltaïque**

Le Conseil Municipal, après avoir entendu la lecture du budget primitif – Budget annexe Energie photovoltaïque - de 2023, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,  
Approuve le Budget Primitif 2023 – Budget annexe Energie photovoltaïque - au niveau des chapitres.

Il s'équilibre en recettes et dépenses :

Section de fonctionnement : 3 558,00 €  
Section d'investissement : 36 078,49 €.

**\* Budget annexe Lotissement Fontaine Saint Jean**

Le Conseil Municipal, après avoir entendu la lecture du budget primitif – Budget annexe Lotissement Fontaine Saint Jean - de 2023, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,  
Approuve le Budget Primitif 2023 – Budget annexe Lotissement Fontaine Saint Jean - au niveau des chapitres.

Il s'équilibre en recettes et dépenses :

Section de fonctionnement : 204 827,31 €  
Section d'investissement : 0,00 €.

*Ainsi fait et délibéré en Mairie les susdits jours, mois et an.  
Au registre sont les signatures.  
Pour copie conforme*

**Le Maire,  
Olivier DEMARTY**



**Le secrétaire de séance**

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'A. S.', written over a faint grid or background.

*Affiché le*

**11 AVR. 2023**

COMMUNE DE CROSSAC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

En exercice : 20

Présents : 19

Représentés : 1

Votants : 20

Le Conseil Municipal de la Commune de Crossac, dûment convoqué le 29 mars 2023, s'est réuni le 5 avril 2023 à 20h00 en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Olivier DEMARTY, Maire.

**Présents** : Mmes et M. Olivier DEMARTY, Isabelle GABARD, Christophe DENAIRE, Marie-Anne PIED, Olivier FONTENEAU, Frédérique GOINEAU, Jean-Luc JAHAN, Gérard LAUNAY, Chantal HALGAND, Christian GUIHARD, Laurette LEMESTRE, Eric VINCE, Cathy MALLARD, Jean-Michel TALBOURDET, Nathalie HINARD, Clarisse LEGRAND, Sébastien DOUAUD, Aurélia DI BLASI, Fabienne GIBOULEAU

**Absent excusé** : M. Sylvain JOALLAND ayant donné pouvoir à M. Olivier FONTENEAU

**Secrétaire de séance** : Mme Aurélia DI BLASI

Délibération n°2023-04/012

Versement d'une contribution exceptionnelle au Parc naturel régional de Brière

Vu la demande du syndicat mixte du Parc pour le versement d'une contribution exceptionnelle au titre de l'année 2023, afin de consolider le programme d'actions 2023 du Parc,

Vu la dotation Biodiversité versée aux communes classées Parc naturel régional (5 344 € en 2022, 11 800 € en 2023),

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Décide de verser une contribution exceptionnelle d'un montant de 2 735,10 € pour l'année 2023.

*Ainsi fait et délibéré en Mairie les susdits jours, mois et an.  
Au registre sont les signatures.  
Pour copie conforme*

Le Maire,  
Olivier DEMARTY



Le secrétaire de séance



Affiché le

11 AVR. 2023

Accusé de réception en préfecture  
044-214400509-20230405-CM20230405-12-DE  
Date de télétransmission : 07/04/2023  
Date de réception préfecture : 07/04/2023

COMMUNE DE CROSSAC

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers :
En exercice : 20
Présents : 19
Représentés : 1
Votants : 20

Le Conseil Municipal de la Commune de Crossac, dûment convoqué le 29 mars 2023, s'est réuni le 5 avril 2023 à 20h00 en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Olivier DEMARTY, Maire.

**Présents :** Mmes et M. Olivier DEMARTY, Isabelle GABARD, Christophe DENAIRE, Marie-Anne PIED, Olivier FONTENEAU, Frédérique GOINEAU, Jean-Luc JAHAN, Gérard LAUNAY, Chantal HALGAND, Christian GUIHARD, Laurette LEMESTRE, Eric VINCE, Cathy MALLARD, Jean-Michel TALBOURDET, Nathalie HINARD, Clarisse LEGRAND, Sébastien DOUAUD, Aurélia DI BLASI, Fabienne GIBOULEAU

**Absent excusé :** M. Sylvain JOALLAND ayant donné pouvoir à M. Olivier FONTENEAU

**Secrétaire de séance :** Mme Aurélia DI BLASI

**Délibération n°2023-04/013**

**Choix de l'entreprise pour le contrat d'exploitation maintenance  
« Chauffage, rafraîchissement, climatisation » des bâtiments communaux**

Une consultation a été lancée avec l'aide des services de T.E 44 pour mettre en place un contrat d'exploitation maintenance pour le chauffage / rafraichissement et climatisation des bâtiments communaux.

Sont concernés : l'école Condorcet, l'escal, la maison de santé, la salle des loisirs, la salle de convivialité. 2 offres ont été reçues.

Après analyse, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, Décide de retenir l'offre de l'entreprise THERMIQUE DE L'OUEST pour un montant annuel de 6 114,96 € TTC et,

Autorise M. le Maire à signer le contrat et l'ensemble des documents s'y rapportant.

Le contrat est conclu pour une durée de 5 ans.

*Ainsi fait et délibéré en Mairie les susdits jours, mois et an.  
Au registre sont les signatures.  
Pour copie conforme*

**Le Maire,**

**Olivier DEMARTY**



*Affiché le*

**11 AVR. 2023**

**Le secrétaire de séance**

Accusé de réception en préfecture 044-214400509-20230405-CM20230405-13-DE Date de télétransmission : 07/04/2023 Date de réception préfecture : 07/04/2023
--